

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 07 juillet 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

01 JUILLET 2025

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Béangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°73/101 – 07/2025

Objet de la délibération : Conseil des écoles publiques – Désignation des représentants

Vu l'article D. 411-1 du Code de l'Education relatif à la composition des conseils d'école ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote ;

L'article D. 411-1 du Code de l'Education détermine la composition des conseils d'écoles. Pour chaque conseil d'école :

Ecole publique élémentaire Prévert - Pergaud
Ecole publique maternelle Les Petits Châtelains

Le conseil municipal est invité à **désigner un nouveau délégué**, parmi ses membres (le maire ou son représentant étant membre de droit).

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « *le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires* ».

Vu les candidatures pour le conseil d'école élémentaire « Prévert - Pergaud » :

- Monsieur Robin QUEVILLART
- Monsieur Jimmy MASSON

Vu les candidatures pour le conseil d'école maternelle « Les Petits Châtelains » :

- Monsieur Robin QUEVILLART
- Monsieur Jimmy MASSON

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 26

Objet : Conseil des écoles publiques – Désignation des représentants

Objet de la délibération : Conseil des écoles publiques – Désignation des représentants

Il est procédé à l'élection du délégué appelé à siéger au conseil d'école « **Prévert - Pergaud** » :

Votants : 26

Ont obtenu :

Mr Robin QUEVILLART : 19 voix

Mr Jimmy MASSON : 5 voix

Abstentions : 2 (Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND)

Est élu(e) : Monsieur Robin QUEVILLART

Il accepte ce mandat.

Il est procédé à l'élection du délégué appelé à siéger au conseil d'école « **Les Petits Châtelains** » :

Votants : 26

Ont obtenu :

Mr Robin QUEVILLART : 19 voix

Mr Jimmy MASSON : 5 voix

Abstentions : 2 (Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND)

Est élu(e) : Monsieur Robin QUEVILLART

Il accepte ce mandat.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yves COLPAERT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUL. 2025

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

17 JUL. 2025

